

Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail
25 mars 2019

Déclaration liminaire de la FSU 72

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Loin d'être négligeable, et malgré les difficultés du vote, la participation des personnels aux élections professionnelles a démontré leur attachement à leur représentation et nous considérons que le message doit être entendu par toutes et tous.

En même temps que notre ministre communique abondamment sur le thème « Pour une Ecole de la confiance », sans concertation et sans prendre en considération les avis des représentant.es de la communauté éducative, il poursuit au pas de course des réformes structurelles, qui suscitent de vives inquiétudes chez les agent.es et interrogent l'avenir même du service public de l'Education nationale.

La réforme du lycée, celle de la voie professionnelle, la création des établissements locaux des savoirs fondamentaux, le modèle évaluatif permanent, fait de compétition et de sélection, aussi bien pour les personnels que pour les élèves, les changements des règles du mouvement du premier degré et la volonté de restreindre l'octroi des temps partiels sont autant de transformations qui auront inévitablement un impact négatif sur les conditions de travail, la sécurité et la santé des agents du service public de l'Education.

Les signaux de mal-être au travail se multiplient dans ce contexte. Depuis quelques mois, nous avons vécu dans nos établissements des situations de tension particulièrement importantes qui ont été la réponse à cette surenchère du « changement », à une pression mise sur les collègues, à une volonté de ne pas penser les réponse aux nouveaux besoins des élèves de façon structurelle mais seulement budgétaire. Durant cette période, de nombreux collègues nous ont fait part de leur désarroi, de la complexité des situations qu'ils.elles affrontent car leur situation professionnelle, elle, n'est pas hors sol.

Nous rappelons avec force, comme nous l'avions fait lors des précédentes réformes, que les CHSCT doivent être consultés sur tous les projets importants modifiant les conditions de travail des personnels. Force est de constater que ces consultations n'ont pas été réalisées aux différents niveaux. Où est l'Ecole de la confiance prônée par notre ministre ?

En parallèle, le projet de loi « Transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général, opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usager.es sur tout le territoire.

Le projet gouvernemental supprimerait la quasi-totalité des compétences des commissions paritaires et permettrait une fusion des CHSCT avec les CT (comités techniques).

Les CAP ne seraient plus consultées sur aucun acte de gestion et ne seraient même plus des instances de recours pour les mouvements des personnels et les promotions.

Les agent.es n'auraient plus de représentant.es pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration. Cela donnerait une marge de manœuvre inédite aux chefs de service, d'établissement ainsi qu'aux employeurs territoriaux. C'est avec le principe d'égalité de traitement que le gouvernement veut en finir. L'équité et la transparence dont nous sommes les garant.es disparaîtront avec les instances.

Cette volonté gouvernementale de contourner les élu-es des personnels est en contradiction avec le Statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentant-es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Si nous avons toujours dit notre confiance dans le travail collectif de notre CHSCT et ce dans le respect de quelques positions divergentes au regard des rôles et missions de chacun, nous souhaitons rappeler le rôle prépondérant de cette instance.

La FSU dénonce ce nouveau recul de la démocratie sociale.

C'est pourquoi la FSU refuse la dérive actuelle de la politique éducative qui va à l'encontre d'une Ecole de la réussite de tous les jeunes ; qu'elle refuse la réforme à venir de l'État qui tourne le dos à un modèle social solidaire. C'est ce pourquoi elle se bat au quotidien avec les agent-es pour une meilleure reconnaissance de leur travail, de leurs salaires, pour de nouveaux droits et défendre les missions au service de l'intérêt général.